

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 03 DECEMBRE 2019 P.V. n° 19

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mmes Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP) - VERLAQUE Aline – M. Joseph BRAU

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

RAPPEL

Les feuilles de matches doivent être correctement remplies :

- N° de la rencontre.
- N° de la journée
- Score.
- Noms, prénoms des joueurs, n° de licences.
- Noms prénoms des dirigeants, n° de licences.
- Noms prénoms de l'arbitre, n° de licence.

INFORMATIONS

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

U6 à U9 – PLATEAU DE NOËL Samedi 07 Décembre 2019

SITES RETENUS :

Représentant l'Association AFM TELETHON :

CARQUEIRANNE LA CRAU - CUERS PIERREFEU – SIX FOURS LE BRUSC – VIDAUBAN – LES ARCS

Représentant l'Association TERRE DE COEUR (Médecin du Monde) :

VAL D'ISSOLE

Représentant l'Association LES RESTOS DU COEUR :

LE CANNET DES MAURES – GARDIA CLUB

Représentant l'Association AMEL 83 :

ROQUEBRUNE

Les Fiches d'Inscription des Equipes seront adressées directement aux Clubs accueils.

INTEMPERIES DES 23 ET 24 NOVEMBRES 2019

Les rencontres U13 à U10 du 23 Novembre 2019 non jouées en raison des intempéries
sont **ANNULEES.**

U13 - U12

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou d'**Horaire** doit être établie sur l'**Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

LE CANNET : Demandant d'avancer AU 11.12.2019 la rencontre N°21983374 U 12 EXCELLENCE poule C C/ LOGUES du 14.12.2019.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le **DEPARTEMENT DIT RENCONTRE** à jouer le **11.12.2019**.

PIGNANS : Demandant d'avancer AU 07.12.2019 la rencontre N°21981109 U 13 PRE EXCELLENCE poule C C/ SOLLIES / FARLEDE2 du 14.12.2019.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le **DEPARTEMENT DIT RENCONTRE** à jouer le **07.12.2019**.

ARRETES MUNICIPAUX DE FERMETURES DE TERRAINS

PIGNANS : U13 PRE EXCELLENCE poule C C/ LA LONDE BORMES

PUGET/ ARGENS U 13 PRE EXCELLENCE poule B C/EFC FREJUS St RAPHAEL

VIDAUBAN U13 PRE EXCELLENCE poule A C/ST MAXIMIN

U12 HONNEUR poule B C/HYERES FC 3

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 04.12.2019

U13 GABY ROBERT

FC HYERES /RC LA BAIE du 16/11/2019 (53310.1)

RENCONTRE A JOUER LE 11.12.2019

U13 GABY ROBERT

GARDIA CLUB / SC TOULON du 23.11.2019 (53312.1)

U13 PRE EXCELLENCE Poule C

US PIGNANS / GONFARON du 16/11/2019 (2198105)

U12 EXCELLENCE Poule C

LORGUES / LE CANNET du 14/12/2019 (21983374)

RENCONTRE A JOUER LE 21.12.2019

U13 GABY ROBERT

EFC FREJUS St RAPHAEL /GARDIA CLUB du 12/10/2019 (53301.1)

U13 PRE EXCELLENCE Poule A

LE LUC 1 / LORGUES 2 /GARDIA CLUB du 16/11/2019 (53487.1)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ème} parution – Amende financière de 8 €

1^{ère} PHASE - Journée 4 du 09.11.19

U13

U13 EXCELLENCE

Poule B :

LE PRADET US 1 / CUERS PIERREFEU US 1 (53394.1)

Poule C :

EFC FREJUS ST RAPHAËL 2 / PAYS DE FAYENCE FC 1 (53437.1)

U13 PRE EXCELLENCE

Poule B :

FC US TROPEZ 1 / COGOLIN SC 1 (53530.1)

Poule C :

ELAN SPF CAMPS 1 / HYERES FC 2 (53575.1)

U13 HONNEUR

Poule B :

T HOPITAL PTT TOULON 3 / STE MAXIME AS 3 (53708.1)

U12

U12 EXCELLENCE

Poule C :

PAYS DE FAYENCE FC 1 / LORGUES 1 (53889.1)

U13

U13 Gaby ROBERT

Poule A :

BRIGNOLES AS 1 / CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 (53298.1)

U13 PRE EXCELLENCE

Poule D :

AS BEUCAIRE 1 / INSTITUT M20 1 (53615.1)

U12

U12 EXCELLENCE

Poule C :

RC LA BAIE 1 / PAYS DE FAYENCE FC 1 (53885.1)

U11 - U10

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou **d'Horaire** doit être établie sur **l'Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Catégorie U11 – U10

SC NANS: Demandant le report au 11.12.2019 de la rencontre N° 22023481 U 10 PRE EXCELLENCE poule F. C/TARADEAU du 07.12.2019

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT DIT RENCONTRE à jouer le 11.12.2019

FC LA SEYNE: Déclarant FORFAIT pour la rencontre N° 22015180 U 11 HONNEUR poule A C/ SAINT ZACHARIE

ARRETES MUNICIPAUX DE FERMETURES DE TERRAINS

SAINTE ANASTASIE U11 HONNEUR poule D C/ CARCES

PIGNANS : U10 PRE EXCELLENCE poule B C/ LES VALLONS 2

U 11 HONNEUR poule E C/ FC CARNOULES

PUGET/ ARGENS U 11 HONNEUR poule C C/ VIDAUBAN

U 10 poule C C/ ROQUEBRUNE

VIDAUBAN U10 poule C C/LE MUY

Amendes financières

AMENDE FINANCIERE DE 10 € (DEMANDE DE REPORT TARDIF)

SC NANS: pour la rencontre N° 22023481 U 10 PRE EXCELLENCE poule F. C/TARADEAU du 30.11.2019

AMENDE FINANCIERE DE 8 € (FORFAIT)

FC LA SEYNE: pour la rencontre N° 220015180 U 11 HONNEUR poule A. C/ST ZACHARIE du 30.11.2019

AMENDE FINANCIERE DE 16 € (FORFAIT GENERAL)

FC LA SEYNE: EN U 10 PRE EXCELLENCE

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €
1^{ère} PHASE - Journée 4 du 09.11.19

U11

U11 HONNEUR

Poule A :

SOLLIES FARLEDE 3 / BANDOL US 1 (54608.1)

Poule C :

AS STE MAXIME 4 / PUGET SUR ARGENS FC 2 (54700.1)

U10

U10 PRE EXCELLENCE

Poule B :

ELAN SPF CAMPS 3 / PIGNANS US 2 (55261.1)

3^{ème} parution – Amende financière de 31 €
1^{ère} PHASE - Journée 3 du 12.10.19

U11

U11 EXCELLENCE

Poule B :

RACING FC TOULON 2 / LA LONDE BORMES 1 (54152.1)

Poule C :

SC TOURVES 1 / LE MUY FC 1 (54246.1)

U11 HONNEUR

Poule C :

PUGET SUR ARGENS FC 2 / RAMATUELLE FC 1 (54692.1)

FC US TROPEZ 1 / RC LA BAIE 1 (54696.1)

Poule D :

BRIGNOLES AS 2 / BRAS AES 1 (54737.1)

FLASSANS ET S 1 / LE LUC 1 (54739.1)

U10

U10 EXCELLENCE

Poule C :

DRAGUIGNAN SC 1 / CA ROQUEBRUNE 1 (55445.1)

U10 PRE EXCELLENCE

Poule A :

T CLARET MONTETY 1 / LA LONDE BORMES 2 (55299.1)

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

REPORTS DE RENCONTRES

La DEMANDE doit être reçue 10 jours au DISTRICT

Pour les reports de rencontres les motifs ne sont pas toujours règlementairement justifiés. A présent les reports de rencontres seront attentivement étudiés avant accord afin de ne pas perturber le bon déroulement des matchs à venir. **Il est obligatoire de jouer les matches en retard durant les journées prévues de RATRAPAGE ou le Mercredi (après accord des 2 clubs).**

DESIDERATA

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13

UA LA VALETTE : U13 Gaby ROBERT (Domicile et Extérieur)

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 toutes les équipes (Domicile et Extérieur)

U12

SPORTING CLUB DE TOULON : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

SC COGOLIN : U12 EXCELLENCE

U11

ST MAXIMIN : U11 PRE EXCELLENCE (à domicile)

U10

FC SEYNOIS : EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

INSTITUT M20 : U10 PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

ST MAXIMIN : U10 PRE EXCELLENCE (Extérieur)

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

SIX FOURS LE BRUSC FC : U13 EXCELLENCE – Poule A

LORGUES ET S : U13 EXCELLENCE – Poule C

BANDOL : U13 EXCELLENCE et U13 HONNEUR

ROCBARON : U13 HONNEUR

SC DRAGUIGNAN : U13 EXCELLENCE Poule C et PRE EXCELLENCE Poule A

US RIANS : U13 HONNEUR Poule A

SC NANS : U13

FC ROCBARON : U13 HONNEUR

O TARADEAU : U13
LE MOURILLON : U13 (2équipes)

U12

BELGENTIER : U12 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U12 HONNEUR
FLAYOSC AC : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE
AS LES VALLONS : U12
SC DRAGUIGNAN : U12 EXCELLENCE Poule B et EXCELLENCE Poule C
US RIANS : U12 HONNEUR Poule A
PIVOTTE SERINETTE : U12 PRE EXCELLENCE
LE MOURILLON : U12 (2équipes)
ASPTT TOULON : U12 PRE EXCELLENCE

U11

RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U11 EXCELLENCE poule B
BANDOL : U11 HONNEUR
ROCBARON : U11 HONNEUR
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U11 HONNEUR
US RIANS : U11 HONNEUR Poule D
SC NANS : U11
FC ROCBARON : U11 HONNEUR
FC PUGET / ARGENS : U11 HONNEUR
FC LA SEYNE : U11
O TARADEAU : U11
PIVOTTE SERINETTE : U11 PRE EXCELLENCE et U11 HONNEUR
ASPTT TOULON : U11 PRE EXCELLENCE poule A
LE MOURILLON : U11 (2équipes)
SALERNES : U11 (PRE EXCELLENCE)
SOLLIES FARLEDE : U11 (PRE EXCELLENCE poule B)

U10

US SAINT MANDRIER : U10 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U10 (Toutes les équipes)
RACING FOOTBALL CLUB de TOULON : U10 EXCELLENCE (2 EQUIPES)
BANDOL : U10 EXCELLENCE
US RIANS : U10 PRE EXCELLENCE Poule F
SC NANS : U10
AS LES VALLONS : U10 PRE EXCELLENCE
O TARADEAU : U10
LE MOURILLON : U10 (2équipes)

*Prochaine réunion
Mercredi 11 Décembre 2019*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT